

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2022**

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE | 27 |
| NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS | 21 |
| NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS | 27 |
| NOMBRE DE PROCURATIONS | 6 |

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf à dix-neuf heures et trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 13 juillet 2022.

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, CHAPEL, OLIVE, VALLON, COMTAT, PACIONI, CHARRIERE, LECOQ, PONSY, QUERCI, Mesdames BOISSET, BONAMI, KRAWCZYK, BARTHELEMY, CHARRIERE, TRUILLET, BOUCHET, DALLONGEVILLE, LECOQ, SERIO, FEURMOUR

ABSENTS : Mesdames EPAUD, MORIN, Messieurs HAMARD, SERRANO, CHAUVET, BOUTIER

PROCURATIONS : de Monsieur HAMARD à Monsieur OLIVE, de Monsieur SERRANO à Madame BOUCHET, de Monsieur CHAUVET à Madame KRAWCZYK, de Madame MORIN à Madame LECOQ, de Madame EPAUD à Monsieur PONSY, de Monsieur BOUTIER à Madame FEURMOUR

SECRETAIRE DE SEANCE : Rose-Marie KRAWCZYK

Délibération n° 05-07-2022_ : Demande de subventions d'investissement pour le projet de réfection de deux courts de tennis et signature d'une convention financière avec le Tennis club

Monsieur Vallon, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la majorité municipale souhaite donner une suite favorable à la demande de la Présidente du Tennis club pour la réfection de deux courts de tennis,

Considérant la volonté de la majorité municipale de favoriser la vie associative du territoire,

Considérant l'établissement par la majorité municipale du contrat Bourgs Centres, déposé le 18 décembre 2020 auprès de la Région,

Considérant que ce contrat devrait être renouvelé prochainement par l'assemblée délibérante régionale,

Considérant le dépôt d'une demande d'octroi d'aide financière auprès de la Région au sujet du présent projet,

Considérant le dépôt d'une demande d'octroi de fonds de concours auprès de Nîmes Métropole au sujet du présent projet,

Considérant le dépôt d'une demande d'aide financière de la part du Tennis Club auprès de la Fédération Française de Tennis (FFT),

Considérant l'établissement d'une convention financière, annexée à la présente délibération, entre le Tennis Club et la commune afin que le club de tennis reverse l'intégralité de la subvention qui lui sera octroyée par la FFT,

Considérant le coût prévisionnel des travaux selon le tableau synthétique ci-joint,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Budget, Projets et actions » réunie sur le sujet en date du 11 juillet 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à présenter le projet de réfection de deux courts de tennis, pour obtenir une aide financière de la part de la Région, de la part de Nîmes Métropole via le fonds de concours et de la part de Fédération Française de Tennis par le biais d'une convention financière liant le Tennis Club et la commune,
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

| | | |
|---|---|--------------------|
| Montant total estimatif des travaux HT | | 96 163.00 € |
| Région : Contrat Bourgs centres | 15% | 14 424.45 € |
| Fédération Française de Tennis | | 10 000.00 € |
| Fonds de concours Nîmes Métropole | 50% reste à charge des dépenses HT | 35 869.27 € |
| Autofinancement | A définir | 35 869.27 € |

- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer la convention financière avec le Tennis Club de Clarensac et tous les documents afférents à la présente délibération.
- DE RESERVER les crédits afférents sur le budget primitif 2022.

Fait à CLARENSAC, le 20 juillet 2022.

Le Maire,
Patrick GERVAIS.



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20 juillet 2022
Et publication ou notification le 20 juillet 2022 sur site internet